

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

194167

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3660 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEKI Salaheddine

Date de naissance : 05/05/1996

Adresse : Hay Al Qods Groupe Zenata 4 N° 325

Bernoussi Casa

Tél. : 06.18.72.32.24 Total des frais engagés : 648,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 08/02/2024

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Dr. ELHAMD KANTAR	
Medecin Generaliste	
Fadilia APP13 Bods	
Berroussi-Casablanca	
Tél. 0522732065	
INPE : 091191718	
Date de consultation : 08/02/2024	
Nom et prénom du malade : TAOUFIK FATIMA	
Age : 28	
<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
<input type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : pharyngite	
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : M 08 FEV. 2024	
R ACCUEIL	

REUVE DES MARS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/2016		G	150,- DU	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
macie RIAD AL DAWI 310 Bis, Cr. Benata 4 11 Oods - Casablanca 05 2273 21 91	07/02/2021	498,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		H		COEFFICIENT DES TRAVAUX	
D	G				
25533412	21433552				
00000000	00000000				
00000000	00000000				
35533411	11433553				
	T				

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

	L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ilham EL KANIAR

MÉDECINE GÉNÉRALE

Fadila - Hay El Qods - Imm. C1
Appt. 3 - Rdc - Bernoussi
Casablanca - Tél.: 05 22 73 20 65

الدكتورة إلهام الكنيار

الطب العام

الفضيلة - حي القدس - عمارة C1
الشقة 3 - الطابق السفلي - البرنوصي
الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 73 20 65

ORDONNANCE

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

TAURI FATTORI

26,50 1) NAUS ET MIGR. ACOS x 3f. 1/4 ltr

22,20 2) Augventin Ag n°1000 1/2g 1/4 ltr

13,20 3) S. CETAMYL 1000 mg 1/4 ltr

79,00 Pharmacie RIAD 4 Cr. Zénata 4
310 Bis, Cr. Zénata 4
Hay Al Qods - Casablanca
Tél.: 05 22 73 21 91

49,60 5) cure 1/4 ltr

110,00 6) EPSOM 200g gel 1/2l

110,00 7) gel 1/2l

**LOT : 5889
PER : 07 - 25
P.P.V : 24 DH 50**

**PPV: 222,00 DH
LOT: 653294
PER: 07/25**

**CETAMYL® 1000 mg
PARACETAMOL
Boîte de 10 comprimés sécables P.P.V. : 13,20 DH
6 118000 191438**

**Fab : 02/2023
À consommer avant la date EXP : 01/2025
PPC : 79,00 MAD**

**PPV: 49,60 DH
LOT: 23H10
EXP: 08/2026**

**Dr. ILHAM EL KANIAR
Médecin Généraliste
Appartement 3 - Immobilier
0522732065
Hay Al Qods - Casablanca**